

Message d'intérêt public

La récolte totale autorisée de caribous sur l'île de Baffin demeure inchangée

Date de début : 6 novembre 2015

Date de fin : 13 novembre 2015

Iqaluit (Nunavut) 60 s

Le ministère de l'Environnement veut apporter des précisions concernant des communications récentes voulant qu'une restriction gouvernementale additionnelle visant la récolte de caribous sur l'île de Baffin ait été mise en vigueur en octobre. Ces messages sont faux. Outre la limite de récolte autorisée annoncée en août 2015, le gouvernement n'a émis aucune autre restriction saisonnière relative à la chasse au caribou sur l'île de Baffin.

Le moratoire sur le caribou de l'île de Baffin a été levé en août 2015, et une récolte totale autorisée de 250 caribous mâles a été établie. Le Conseil des ressources fauniques de Qikiqtaaluk a eu la responsabilité d'attribuer les quotas de cette récolte totale aux collectivités. Dans les collectivités, ce sont les organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT) qui ont le mandat de gérer leur quota.

En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les OCT ont le pouvoir d'allouer leur quota de récolte totale autorisée et de réglementer les activités de récolte de leurs membres. L'OCT de Qikiqtarjuaq a fermé la chasse au caribou à la fin d'octobre, et prévoit rouvrir la récolte en janvier 2016.

Les chasseurs qui désirent chasser le caribou sur l'île de Baffin sont priés de communiquer avec l'OCT de leur localité pour obtenir de plus amples renseignements sur les prises autorisées et toute restriction fixée par l'OCT.

###

Renseignements aux médias :

Carrie Harbidge
Gestionnaire par intérim, Communications, éducation et sensibilisation
Ministère de l'Environnement
867 975-7704
charbidge@gov.nu.ca

Λペ^c⊂ላኖ ጋ∖ሁ^ነ∖^{*}ህ^ና^ነስ∩ር⊳ላ^c Λϧ⊳ላ^a൨^ና^t^c^c Δρ^b∩ Ͻ^a Δρ^b Δρ^b, δρ^c Δρ^c